



**Vendredi 30 mars 2012**

au CinéMarine de Saint Gilles Croix de Vie - Salle 1

## **Journée professionnelle sur l'accessibilité des œuvres et des établissements de cinéma**

### **10h - Introduction de la Journée**

#### **Xavier Gallin - Modérateur des échanges:**

Bonjour à tous. Merci d'être là ce matin. Je me présente : Xavier Gallin, je suis journaliste. Et j'aurai le plaisir avec Marie Diagne, auteure investie dans la transmission du cinéma, d'animer cette journée professionnelle du festival "Un Autre REGARD". En préambule, cela a été dit hier soir par Diane Maroger, je tiens à remercier Ken Legargeant, directeur du *CinéMarine* et son équipe de nous recevoir. Merci à l'ensemble des partenaires institutionnels publics et privés qui, par leur engagement, ont permis la tenue de ce premier festival "Un Autre REGARD".

Quelques précisions sur les débats de la journée. La salle est équipée d'une boucle magnétique. L'ensemble des débats est transcrit en simultané et traduit en langue française des signes par *Tadeo*. Les échanges de la journée sont filmés et la captation sera retransmise un peu plus tard sur le site Internet du festival.

Accessibilité des œuvres cinématographiques, accessibilité des établissements cinématographiques, sensibilisation à l'audiodescription : une journée d'échanges, de réflexions, de témoignages pour faire le point et faire évoluer les mentalités pour que le cinéma soit plus rapidement accessible à tous.

Pour démarrer cette journée, je laisse la parole à Diane Maroger, productrice déléguée du festival "Un Autre REGARD", directrice et fondatrice de l'association *Retour d'image*.

#### **Diane Maroger - Directrice du festival Un Autre REGARD:**

Je vais prendre la parole brièvement pour vous remercier tous d'être venus, pour certains de très loin, de Marseille, du Nord de la France ou de Toulouse, certains ont fait de la route cette nuit. Je remercie tous les partenaires qui ont souhaité que la journée ait lieu dans le cadre du festival "Un Autre REGARD" : Le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et le Ministère de la Culture et de la Communication qui, dès le départ, ont opté pour une combinaison dans ce festival de rencontres professionnelles et d'actions pour le grand public.

Pourquoi maintenant, aujourd'hui, faire une rencontre professionnelle sur l'accessibilité du cinéma ? Parce qu'on est à moins trois ans de l'échéance de l'accessibilité de la France. L'échéance de 2015. Le cinéma s'interroge sur cette question de l'accessibilité, les professionnels du cinéma. Les publics sont prêts à venir dans les salles mais on doit se rencontrer pour définir les moyens d'une meilleure accessibilité.

Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée nous a aidés, Hélène Raymondaut est dans la salle, et viendra présenter les actions d'aide du CNC qui existent déjà et seront mises en place.

Merci au Conseil Général de la Vendée, à la ville de Saint Gilles Croix de Vie, au CinéMarine et aux partenaires privés : Tadeo qui traduit en direct de Paris les échanges de cette matinée et de cet après-midi, AMP qui filme les actes de cette journée. Les actes vidéos seront sous-titrés puisque nous avons la transcription qui permet de garder les sous-titres de toute la journée ; et également la SNCF qui nous a soutenus pour faire connaître le projet et pour les déplacements.

L'association Retour d'image, qui porte le festival, a déjà mis en place en 2007 une première rencontre sur l'audiodescription. C'est important pour nous de penser aux pratiques d'accessibilité dans le sens de la relation aux œuvres, et pas seulement comme des techniques. Dans cette matinée, il y aura une vraie réflexion sur les œuvres et sur la façon de les rendre accessibles.

Merci à tous et notamment à TVS Titrafilm d'avoir permis à Isabelle Frilley d'intervenir en différé puisqu'on l'a filmée, car elle ne pouvait pas se déplacer. Merci à André Labbouz de Gaumont, à Véronique Boucheny de Pathé, également. L'APF sera présente, également un délégué de l'AFM, cet après midi. Les usagers et associations vont témoigner. Ils attendent de pouvoir contribuer à une meilleure accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques en France.

Merci à la Fédération Nationale des Cinémas Français, à la Fédération Nationale des Distributeurs de Films qui est représentée ici, et au festival d'Angers, Premier Plans, qui sera là cet après-midi, à l'Association Valentin Haüy, au CFPsAA, et bien sûr à vous tous d'être présents.

*(Applaudissements)*

**Xavier Gallin** : Je vais donner la parole à Marie Prost-Coletta, délégué ministérielle à l'accessibilité, du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, qui représente l'Observatoire Interministériel de l'Accessibilité et de la Conception Universelle.

### **Marie Prost-Coletta - délégué ministérielle à l'accessibilité:**

Mesdames et Messieurs bonjour. J'ai l'infime honneur d'ouvrir cette première journée professionnelle de ce premier festival. J'en suis fière. C'est vraiment un secteur sur lequel vous avez travaillé, sur lequel il faut montrer les avancées, même s'il y a comme partout des avancées à continuer. Diane Maroger m'a demandé de placer l'ouverture sous le signe de la conception universelle et de l'accessibilité. Je vais essayer de relever ce *challenge*.

Le législateur en votant la loi du 11 février 2005, a pris l'engagement de rendre notre société accessible. Il a inscrit notre pays dans le concert des Nations qui ont décidé de faire de l'inclusion dans la société, de chacun de leurs citoyens, une priorité. La prise en compte des populations fragiles est une des missions de l'Etat, ne l'oublions pas, en ces périodes où l'économie prend beaucoup trop de place.

À travers cet engagement, la France met en place, en réalité, les engagements qu'elle a pris au niveau international. Rappelons, parce qu'il ne faut jamais l'oublier, que la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne, ayant valeur de traité, stipule que la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée. L'Union reconnaît le droit des personnes handicapées à

bénéficiaire de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle, et leur participation à la vie de la communauté. On est au cœur des questions que vous allez vous poser aujourd'hui. Rappelons que toute discrimination fondée sur un handicap est interdite.

Un autre de nos engagements, connu lui aussi, c'est celui de la convention de l'ONU de décembre 2006, sur le droit des personnes handicapées, qui lui aussi rappelle que chaque Etat doit protéger et garantir la jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, et cela y compris et bien sûr, aux personnes handicapées.

Cette convention nous rappelle que l'on entend par « personnes handicapées », celles qui ont des incapacités physiques, mais aussi mentales, intellectuelles ou sensorielles, dont l'interaction avec diverses barrières - et c'est là que l'on est dans l'essentiel - peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

On est bien au cœur des questions que vous vous posez.

En matière culturelle, notamment pour le 7ème art, on voit à partir de ces éléments l'importance de la mise en accessibilité, pour permettre cette pleine et effective participation de tous. Cette convention a été ratifiée par 153 pays, dont la France. Et l'Union Européenne est partie prenante. Notre loi de 2005, qui constitue un véritable projet de société, s'inscrit dans cette dynamique. On n'est pas là dans une politique catégorielle, on ne répond pas à la problématique des 600 000 personnes qui utilisent un fauteuil roulant. On a l'objectif, avec la loi, de prendre en charge les difficultés de tous.

Et là, on est bien dans une dynamique de développement durable comme le souhaite notre Législateur.

Diane Maroger a rappelé qu'avec la loi du 11 février 2005, le législateur a posé une volonté d'accessibilité pour tous au 1er janvier 2015. On est clair : c'est bien « quel que soit le type de handicap ». Les mêmes que ceux que l'ONU nous a indiqués - moteur, auditif, visuel, mental ou psychique. Pour que chacun soit un citoyen à part entière, mais cela concerne aussi toute personne qui a des difficultés. Et là immédiatement on intègre la problématique du vieillissement de la société, l'enjeu démographique qui interviendra dans les 20 à 30 ans à venir.

Et on est allé plus loin. Toutes les personnes qui ont des problèmes de déplacement. Cela vous concerne un peu moins dans votre thématique. Généralement, on intègre les papas qui poussent les poussettes et les personnes qui se déplacent pour faire des voyages.

La loi a aussi mis en place un concept essentiel, que je retrouve dans "conception universelle" et c'est pour cela que j'insiste : c'est un concept novateur : celui de la chaîne du déplacement. Le Législateur nous dit que nous avons à construire une société où nous pouvons vivre correctement dans nos logements et nous déplacer sur nos trottoirs, utiliser des transports en commun pour aller dans les ERP, des Etablissements Recevant du Public, qui eux aussi sont complètement accessibles. Mais entrer dans un bâtiment en toute autonomie, la première étape indispensable, ne peut être la finalité. L'important, dans un établissement qui reçoit du public, c'est de pouvoir bénéficier de la prestation. C'est à cet accès à la facilité que vous avez à travailler. Faciliter l'accès à l'œuvre, sa découverte. Pouvoir la proposer à

tous, dans une volonté de favoriser le lien social, il me semble que c'est la commande que le législateur a passée à votre secteur d'activité.

L'enjeu est de taille, la gageure forte : comment rendre accessible une société en 10 ans, sachant qu'il faut écrire le cadre réglementaire, le faire connaître et former tous les professionnels ? Régler toutes les difficultés et faire tous les travaux qui vont avec ? Mais ce n'est pas parce que c'est une réelle ambition qui peut paraître difficile à atteindre, qu'il faut s'en détourner. Ce n'est pas au nom des difficultés financières qui tendent à croître, qu'il faut éluder la demande sociale. Pour gagner ce pari fou, il faut un autre regard, et que les mentalités collectives évoluent. Je salue les travaux du député Jean-François Chossy, un des pères de la loi de 2005, pour faire changer le regard. Et c'est lorsqu'on aura ce regard qui a changé, qui a évolué, que cette ardente obligation qu'est l'ouverture de la société à tous deviendra réalité.

Pour ceux qui étaient dans la salle hier et qui ont vu le film, on a tout de suite oublié les fauteuils et la canne blanche. Nous avons trois êtres vivants qui étaient là sur la toile, qui avaient un projet, et qui portaient ce projet. C'est bien à travers le regard et l'évolution de ce regard que permet le cinéma que l'on peut faire évoluer les mentalités.

Lorsqu'on sera plus ouverts aux différences des uns et des autres, on pourra mieux mettre en évidence le fameux concept qui nous arrive avec la convention de 2006 de l'ONU, qui est celui de la conception universelle.

Cette nouvelle approche, vous la connaissez sous le nom anglais « *design for all* » ou de « *universal design* ». En France, la traduction retenue par l'Académie, « conception universelle », est peut-être difficile et absconde. C'est peut-être plus facile de dire « accessibilité universelle ». J'ai tendance à dire que l'accessibilité à la française, celle que je viens de vous décrire, est proche du « *universal design* ». Toutefois, l'« *universal design* » contient peut-être un point que nous n'avons pas écrit dans notre loi, c'est l'importance du beau. De l'esthétisme. Dans votre secteur, vous voyez ce que cela veut dire. Même si on nous parle de la « *french touch* », on n'avait pas dans le concept d'accessibilité ce point essentiel qui est l'esthétisme. Bien que la "qualité d'usage", valeur portée par les associations et la réglementation d'accessibilité, l'ait intégré avec l'autre partie, l'autre volet, celui de la non-discrimination, et que cela nous fasse converger beaucoup vers la démarche de conception universelle.

Derrière « conception universelle », on a deux mots : « conception » qui veut dire penser, produire dès le départ avec l'idée qu'il faut que l'on soit sur l'universalité, pour tous et à tous. Quand on dit concevoir et produire, c'est tout le spectre de la société qui est balayé, aussi bien les aspects production de produits ou de services. Derrière cette universalité intégrée dans le concept, on sent que l'on ré-interroge nos valeurs traditionnelles. Pourquoi être obligé de ressortir le terme d'accessibilité qui n'était plus dans nos modes de pensée et nos écrits ? Parce qu'on a certainement atteint les limites des valeurs qui nous ont portés pendant le siècle précédent. On est sur des valeurs qui maintenant ont été ré-interrogées, notamment à travers la question du développement durable, la dynamique qui nous entraîne vers une autre conception et puis grâce aux nouvelles technologies. Dans la salle, quand je dis « grâce aux nouvelles technologies », vous sentez bien à quoi on fait référence sur la ré-interrogation.

L'intérêt de l'universalité, pourquoi il ressort ? Parce que, quelque part avec l'universalité, on arrive à faire face au vieillissement de la population dont je parlais tout à l'heure, qui était un point essentiel. Mais aussi parce qu'on a une volonté forte des associations de personnes handicapées d'être reconnues comme des personnes à part entière qui veulent vivre comme tout un chacun.

L'autre aspect que le quantitatif, c'est celui du qualitatif. Avec la conception universelle, on passe un cap, ou un *gap*. La demande de qualité de vie est de plus en plus importante. Le curseur évolue. Ce que vous acceptiez en non réponse de la société il y a quelques années, n'est plus acceptable aujourd'hui et le sera encore moins demain. On voit bien cet effet d'entraînement de masse - d'un côté, de plus en plus de personnes et d'une autre côté, encore plus de personnes que celles ciblées au départ - parce que tout le monde veut de la qualité de vie supplémentaire. Nous sommes dans une dynamique, sur laquelle notre société est partie, pour accepter l'augmentation de la qualité de vie, à la demande des citoyens.

Un autre point essentiel qui renforce la prégnance de la conception universelle : il s'agit de l'évolution du curseur entre capacité et incapacité.

On a des facteurs qui vont permettre de faire évoluer notre cadre de vie dans cet espoir, cette volonté d'une société accessible à tous, le plus rapidement possible. La politique qui est menée, en l'occurrence, n'est plus une politique que certains osent encore taxer de facteur d'entrave. Non, cette universalité nous emmène vers de nouvelles valeurs.

Avec cela nous passons donc des quelque pourcentages que nous pouvions atteindre avec la loi de 1975, à la quasi totalité de la population. Il me semble que "conception universelle" et "accessibilité" se rejoindront et que cela nous permettra de voir une vraie évolution. Que nous soyons en accessibilité ou en conception universelle, l'enjeu essentiel qui porte sur aujourd'hui, tous nos espoirs d'évolution, c'est une évolution des savoir-faire professionnels. C'est à travers eux et l'acquisition de nouvelles démarches que nous irons vers l'évolution de la société.

Il faut intégrer les demandes. La demande qui est forte et qui va être de plus en plus forte au nom de cette universalité, dans nos approches, dans nos méthodes de travail et dans nos pratiques. C'est quelque chose qu'il faudra ancrer dans les mentalités.

La question de la gouvernance est un point essentiel. Lorsque je vois un festival où l'on allie à la fois les professionnels et les usagers, la gouvernance prend sens aussi bien en conception universelle qu'en politique d'accessibilité.

Un point essentiel et important à noter, c'est que pour que ces politiques prennent corps il faut un fort impact, un fort portage des pouvoirs publics, mais je dirais que c'est comme pour toute politique. Lorsqu'on apparaît sur un nouveau secteur, le portage public, politique, est important et vous avez rappelé l'attention que Madame Roselyne Bachelot-Narquin a apportée pour mener à bien cette opération qui est aussi l'opération *d'un autre regard*, une autre façon d'aborder les questions. La petite limite, j'en disais deux mots dans mes premiers propos, c'est sur la conception universelle : autant on sent son impact à la création d'un produit, à la mise en place d'un service, autant elle n'a pas cet aspect globalisant, porteur d'évolutions de société que nous avons avec la loi sur l'accessibilité qui, elle, porte sur cette chaîne du déplacement et permet d'englober toutes les évolutions au profit des déplacements des personnes.

Et je dirai que c'est peut-être pour cette raison que je rejoins les associations et acteurs qui retiennent le concept d'accessibilité universelle, qui permet de marier l'accessibilité à la française avec ce besoin d'universalité pour emporter toute notre société.

Avec cette journée ouverte aux professionnels, portée par votre association, Retour d'image, en collaboration le Centre National du Cinéma et de l'image Animée et le Ministère de la Culture et de la Communication, vous allez pouvoir examiner toutes les facettes de l'accessibilité dans votre art. Il importe que les cinémas et les œuvres qui y sont diffusées participent de notre volonté commune de vivre ensemble.

Je m'engage à ce que sur le site internet de l'accessibilité et sur les éléments qui correspondent au Centre de ressource de l'Observatoire Interministériel de l'Accessibilité et de la Conception Universelle, les deux films qui auront été notés comme lauréats de vos journées soient particulièrement valorisés. Merci à vous. Bon vote, pour apporter de bons produits au profit de tous. Que les travaux soient menés pour une accessibilité de tous dans le cinéma. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**Marie DIAGNE - modératrice:**

Claire Lamboley, bonjour, vous êtes chef de service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation du secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous aller prendre la parole afin de nous rappeler les grands axes d'action du Ministère de la Culture, en matière d'accessibilité des œuvres et des lieux.

Et vous allez évoquer le domaine particulier de l'audiovisuel et du cinéma, ainsi que quelques-unes des avancées de la CNCH consacrée à ce sujet, le 26 janvier 2012.

**Claire LAMBOLEY - chef de service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au Ministère de la Culture et de la Communication :**

Dans le cadre que Marie Diagne vient de rappeler, l'action du Ministère de la Culture conduit à veiller à un accès aux pratiques et contenus culturels dans son entier, pour les personnes en situation de handicap. C'est une dimension importante de l'action du Ministère de la Culture puisque c'est vraiment dans ses missions générales d'accès de l'ensemble des publics à l'offre culturelle.

C'est un état d'esprit qu'il faut faire évoluer, des pratiques, des mentalités et qui demande qu'un travail de fond se mette en place et des travaux partagés.

De ce point de vue là, le Ministère s'est engagé très tôt. Dès 2001, il a mis en place avec le ministère chargé du handicap, la *Commission Nationale Culture et Handicap* qui a mis en place une réflexion collective sur toutes ces questions qui nous préoccupent aujourd'hui, en lien avec l'ensemble des professionnels de la culture, mais aussi les responsables des associations représentatives des personnes en situation de handicap. C'est un lieu important d'échanges, qui nous a permis de

définir un plan d'actions, de les partager, d'en débattre, où on arrive à bien faire avancer les choses.

Le Ministère de la Culture et de la Communication est également un membre très actif de l'*Observatoire Interministériel de l'Accessibilité et de la Conception Universelle* et pleinement partie prenante de diverses démarches interministérielles, comme celles qui associent tourisme et handicap, que la ville de Saint Gilles Croix de Vie connaît bien.

Je voudrais en introduction à cette journée vous rappeler très brièvement les principaux chantiers sur lesquels le Ministère de la Culture et de la Communication intervient en matière de handicap, en lien avec les autres administrations et les associations représentatives, avant d'en venir au domaine du cinéma qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agit de :

- l'accessibilité aux lieux culturels ;
- l'accessibilité aux pratiques et aux contenus culturels ;
- la formation et la sensibilisation.

Pour ce qui concerne l'accessibilité aux lieux culturels, notre moteur c'est bien évidemment la loi de 2005, qui nous a conduit à mettre en place un plan renforcé en matière d'équipements culturels. Qui s'est traduit par des campagnes de diagnostics et un certain nombre de travaux réalisés ou engagés dans les établissements publics. Nous progressons, il y a encore beaucoup de choses à faire, mais nous progressons de manière significative.

Nous avançons aussi par l'incitation. Il y a des prix qui ont été mis en place pour valoriser des réalisations exemplaires. Je crois qu'en matière de handicap il est important d'avancer par l'exemplarité, par la mise en place de démarche de référence. Cette démarche s'est élargi au patrimoine. On a créé un prix spécifique en avril 2011 dans le domaine du patrimoine, qui permet d'impliquer d'une part des établissements patrimoniaux relevant des collectivités territoriales et d'autre part, l'ensemble des établissements patrimoniaux nationaux dans la mise en place d'une accessibilité de référence en direction des personnes handicapées, et plus largement des publics.

Parallèlement à la mise aux normes, il y a toute une dynamique de dialogue entre établissements, c'est ce que l'on appelle la « RECA » : *Réunion des Etablissements Culturels pour l'Accessibilité*. C'est un lieu de réflexion, présidé par Mme Claudie Haigneré, qui a vraiment une réflexion sur ces sujets. Je crois que c'est une dimension intéressante de notre démarche.

Nous avons aussi bien avancé dans la mise en accessibilité des établissements d'enseignement supérieur. Mise en accessibilité des écoles d'architectures, des écoles nationales d'art. Quand on combine cela avec tous les efforts faits pour le développement de l'accessibilité des contenus pédagogiques, des concours et des examens, ainsi que la prise en charge des frais de transport des étudiants handicapés, etc. Je crois que l'on avance bien dans cette voie qui est importante, car c'est aussi la construction de l'avenir qui se joue là d'une certaine manière.

J'en viens maintenant à l'accessibilité aux pratiques et aux contenus culturels, car rendre la culture accessible, c'est aussi favoriser les pratiques culturelles au plus près des personnes atteintes de handicap et l'accès de tous aux contenus culturels.

Nos efforts se sont portés sur l'expression artistique et le développement culturel au sein des institutions médico-sociales. Depuis plus de 10 ans, nous avons développé toute une politique de développement de la culture dans l'hôpital. Une culture qui tend à s'étendre, depuis 2010, à tout le secteur médico-social avec une démarche pilote dans un certain nombre de régions. C'est aussi une dimension importante, qui appelle un développement important.

Un domaine qui n'est pas au cœur de nos préoccupations aujourd'hui, c'est le domaine du Livre et de la lecture, dans lequel beaucoup d'avancées ont été réalisées grâce à des évolutions technologiques, mais aussi des évolutions juridiques : la loi de 2006 dite DADVSI (droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information), qui a instauré l'exception aux droits d'auteurs au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Avec tout le développement du numérique, on a une formidable opportunité d'avancer mais aussi un besoin de clarifier les articulations, pour avancer de manière beaucoup plus volontariste dans ce secteur.

Pour la formation et la sensibilisation, l'accent a été mis ces dernières années sur la formation initiale des architectes; c'est en agissant le plus en amont possible que l'on peut faire changer les pratiques et les mentalités.

Nous essayons de sensibiliser tous les professionnels, mais aussi d'accompagner les responsables de collectivités territoriales.

Et nous agissons à travers la publication d'un certain nombre de guides, qui remportent un réel succès auprès de tous les professionnels. Cela nous conforte dans l'idée que c'est un moyen efficace - quand on voit par exemple un congrès de l'association des maires de France, les guides de l'accessibilité se vendent bien.

Le premier guide « culture-handicap » a été publié en février 2007.

On en a republié un en 2009, consacré à l'accessibilité du spectacle vivant.

Le guide *Equipements culturels et handicap mental*, le dernier en date, a été publié en septembre 2010.

Les thématiques de l'accessibilité des bibliothèques, des expositions et du cinéma seront traités dans les prochains ouvrages de la collection, actuellement en préparation. Et celui sur le cinéma devrait traiter d'un certain nombre de sujet que nous allons aborder aujourd'hui, et je crois que cette journée peut nourrir cette réflexion en court de ce guide de l'accessibilité au cinéma.

Je souhaiterais maintenant aborder le domaine de notre journée, audiovisuel-cinéma; c'est un thème sur lequel nous avons consacré une commission Culture Handicap le 26 janvier 2012, ouverte par Frédéric Mitterrand et Mme Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, et avec le président du Centre National du Cinéma, Eric Garandeau, représenté aujourd'hui par plusieurs de ces collaborateurs.

En matière d'audiovisuel et de programmes télévisuels, il y a eu beaucoup d'avancées, sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (le CSA). Qu'il s'agisse de l'image du handicap ou de l'accessibilité elle-même. Une charte de la qualité du sous-titrage a été récemment signée sous l'égide du CSA.

La question qui nous anime aujourd'hui, c'est celle de l'accessibilité aux œuvres et aux établissements cinématographiques. Nous avons réalisé en janvier (lors de la Commission nationale Culture et Handicap) un certain nombre d'avancées, que je vais rappeler brièvement :

- Tout d'abord, pour que le sous-titrage et l'audio-description s'imposent progressivement d'ici 2015 dès la post-production, en créant un nouveau dispositif de soutien du CNC, représentant un million d'euros par an pendant trois ans, et qui permettra d'inciter fortement les producteurs, les distributeurs, les exploitants et les éditeurs à intégrer la question de l'accessibilité des films, dès leur sortie en salle.
- Un autre axe de ces mesures, c'est d'accompagner le développement de l'audiodescription. Il nous a semblé indispensable de travailler sur les métiers de l'audio-description, ce qui rejoint le chantier engagé au niveau interministériel de l'identification et de la reconnaissance des métiers du handicap et de la conception universelle. On a été frappé par le manque de reconnaissance du travail des audiodescripteurs. Nous avons confié une étude sur le sujet à Madame Hélène de Montluc, présente aujourd'hui et qui pourra répondre à vos questions. Elle va travailler sur l'identification et la reconnaissance des métiers liés à l'audio-description.
- Une seconde mission, confiée à l'inspection générale des affaires culturelles, à Madame Catherine Giffard également présente, concerne la coordination de l'information sur les œuvres sous-titrées et audio-décrites : nous avons constaté qu'il y a souvent des travaux redondants de sous-titrage ou d'audio-description. Tout cela manquait d'un dispositif de repérage des travaux qui sont effectués par les uns ou par les autres. Une mission qui va nous permettre d'avancer sur cette question.
- Le dernier point, c'est l'accessibilité des salles de cinéma. Un chantier sur lequel il y a encore beaucoup de choses à faire. Je tiens à souligner l'engagement des exploitants pour la mise en conformité de leurs établissements. C'est le cas pour les multiplexes. Cependant, la variété du parc nous a conduits à susciter une véritable concertation, sous la forme d'un groupe de travail qui se consacrera à l'ensemble des questions d'accessibilité des salles. Afin d'accompagner les exploitants de petits cinémas, notamment les cinémas d'art et essai, pour lesquels il y a encore des avancées à conduire.

Vous le comprenez, le festival de Saint Gilles Croix de Vie est à la croisée de tous ces sujets et notamment cette journée professionnelle que nous avons accompagné et encouragé. Nous pensons qu'il est important de pouvoir échanger sur des cas pratiques, sur des témoignages avec des professionnels, des représentants d'associations, pour que chacun puisse mieux apprécier ce qu'apportent les initiatives des uns, les solutions innovantes des autres ; Et donc avancer dans un projet d'accessibilité partagé, et construit de la manière la plus complète possible. Je vous remercie et je vous souhaite de très bons travaux.

*(Applaudissements)*

**Marie Diagne:** Le CNC a pris acte de cette évolution ainsi que du cadre législatif. Et par la personne de Mme Hélène Raymondaut, qui est à la direction de la création, des territoires et des publics, au service de la diffusion culturelle, dont je salue dans l'assistance. Nous lui donnerons la parole à la fin de cette matinée et des deux tables rondes, afin qu'elle vienne, à son tour, nous présenter les dispositifs mis en place par le CNC.

**Xavier Gallin:** Voilà pour la séance d'ouverture de la journée professionnelle. Mesdames, merci de votre présence à nos côtés. Nous allons démarrer la première table ronde. Nous avons pris un peu de retard. Nous allons essayer de récupérer. Cela va être dur, il y aura un petit décalage, mais on va commencer à 14 heures. On va s'en tenir aux horaires puisque le programme est chargé.

Marie Diagne va animer la première table ronde professionnelle sur l'accessibilité des oeuvres cinématographiques . Marie je vous laisse présenter les invités.

**Marie Diagne:** Avant cela, on va faire une petite expérience de cinéma. Nous sommes dans un festival de cinéma. On vous propose de découvrir un court-métrage, dans sa version audiodécrite et sous-titrée, avec les sous-titrage sourds et malentendants. Il s'agit d'un film choisi par l'association Retour d'image, un court-métrage réalisé par Philippe Thomas en 1996 : *La Joie*.

Philippe Thomas est cinéaste et infirme moteur cérébral. Il a une formation initiale de photographe, il est scénariste et réalisateur et a monté sa propre structure de production à Rennes, *Zanzan films*. *La Joie* est son premier court-métrage. Il ne se défend pas de ce premier ton grinçant, provocateur et truculent. C'est un coup d'essai. Il a voulu affirmer que son handicap lui permettait de poser une oeuvre forte et affirmée.

Je vous propose de découvrir *La Joie*, réalisé par Philippe Thomas. Avant cela, je tiens à dire que je regrette l'absence du réalisateur. Il est absent parce que son auxiliaire de vie n'a pas pu s'occuper de lui. Depuis une semaine. C'est l'unique raison de son absence ce jour. Bonne projection.

*Projection de La Joie audiodécrit et sous-titré sourds et malentendants (VSM)*